

MUNICIPALITE DE
PORRENTRUY

CONSEIL DE
VILLE



QUESTION ÉCRITE

La Ville de Porrentruy tolère-t-elle le prosélytisme ciblant les enfants ?

Le 5 décembre 2019, on apprenait dans la presse locale que l'association des Gédéons allait procéder à une distribution du Nouveau Testament aux abords des écoles secondaires jurassiennes. Elle avait pour cela demandé – et obtenu – une autorisation officielle. Or, mardi 9 décembre, lesdits « Gédéons » déambulaient aux abords du Lycée et du Séminaire, interceptant non pas des élèves du secondaire, comme annoncé dans la presse, mais des enfants de l'école primaire.

Cette situation s'avère évidemment problématique à plusieurs égards. D'une part, les autorités ont délivré une autorisation pour une action qui relève clairement du prosélytisme et cible expressément des mineur.e.s. D'autre part, les pouvoirs publics ont le devoir de protéger les mineur.e.s, qui ne sont par définition pas pleinement capables d'une analyse raisonnée et critique, contre toute propagande dont ils/elles ne sont pas capables de comprendre pleinement les tenants et les aboutissants. Dans la mesure où il y a un intérêt prépondérant à protéger les mineur.e.s, un refus très ferme des autorités aurait dû être opposé d'emblée à la demande de l'association des Gédéons. À noter qu'une telle démarche aurait provoqué un tollé s'il s'était agi d'une autre religion, d'un parti politique ou encore d'une marque – et n'aurait jamais obtenu l'aval des autorités.

En l'occurrence, l'affaire prend une tournure encore plus sérieuse puisque dans les faits, des enfants du primaire ont également été ciblé.e.s. Personne ne peut approuver le fait que des enfants de 7-8 ans, voire moins, aient été abordé.e.s dans la rue par des adultes inconnus qui leur ont remis un objet sans l'accord des parents. Il est proprement scandaleux qu'une association, quelle qu'elle soit, se permette d'accoster des enfants sur le chemin de l'école, choisissant ainsi précisément une situation où ils/elles ne sont pas accompagné.e.s et représentent donc des cibles faciles.

Le groupe PS-Verts demande donc aux autorités communales : ont-elles été informées autrement que par voie de presse de l'action prévue ? La jugent-elles admissible sur le principe ? Et sachant que cette action, en ciblant des petits enfants, a clairement débordé du cadre annoncé et autorisé, ont-elles demandé des explications à l'autorité qui a donné son accord et signifié à l'association « laïque » des Gédéons que ce type de propagande sera désormais prohibé sur le territoire communal ?

Le groupe PS-Verts vous remercie par avance de votre réponse.

Groupe PS – VERTS
Mathilde Crevoisier Crelier